

## COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 25 Juin 2020 à 17h00

### Compte-rendu

**Présents** : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Bertrand DELPEUCH, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Simonne MOREAU.

**Secrétaire de séance** : Simonne MOREAU

Sur convocation envoyée le 18/06/ 2020

Compte Rendu du 11 juin 2020 approuvé et pourra être diffusé aux habitants

### **Adhésion au groupement de commande d'énergie initié par TE46 (Territoire Energie Lot)**

Actuellement, la commune dispose d'un tarif réglementé d'électricité chez EDF. A compter de janvier 2021, la commune aura la possibilité de signer un nouveau contrat avec le fournisseur d'électricité de son choix. La décision sera prise après étude des propositions et la question sera remise à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 21 juillet 2020.

### **Attribution du Marché Public de Maîtrise d'œuvre des travaux des 2 Eglises**

Dans le cadre de la consultation lancée par procédure adaptée en application de l'article R2123-1° du Code de la commande publique, pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration et la mise en valeur de l'église Sainte-Eulalie et de l'église Saint-Augustin de l'abbaye Notre-Dame du Val-Paradis, Madame le Maire rappelle les éléments suivants :

Suite à la réalisation d'études diagnostic en 2017, portant sur chacune des deux églises protégées, la **commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, maître d'ouvrage**, souhaite aboutir à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement

Le montant du marché avait été estimé à 100 000 € HT

- L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur [www.marchés-publics.fr](http://www.marchés-publics.fr) le *20 février 2020*
- La date limite de remise des offres avait été fixée au 20 avril 2020 à 15h00.
- L'ouverture des plis a eu lieu le 21 avril 2020 à 9h30.
- Une seule offre a été reçue, celle du groupement SARL D'ARCHITECTURE PRONAOS (mandataire) et Gaëlle DUCHENE (cotraitant) pour un montant de 89 250 € HT.
- Le candidat a apporté des réponses satisfaisantes à une demande de précisions ou de compléments sur l'offre publiée le *28 mai 2020*.

Madame le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres proposé par le Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL), assistant à maître d'ouvrage.

Les critères de jugement des offres étaient

- Prix des prestations (pondération : 50%)
- Valeur technique de l'offre (pondération : 50%)

L'offre du groupement SARL D'ARCHITECTURE PRONAOS (mandataire) et Gaëlle DUCHENE (cotraitant), pour un coût inférieur de 11% à l'estimation, présente une bonne adéquation avec le besoin de la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'attribuer le marché au groupement SARL D'ARCHITECTURE PRONAOS (mandataire) et Gaëlle DUCHENE (cotraitant) pour un montant de 89 250 € HT, soit 107 100 € TTC.
- d'autoriser Madame le maire à signer le marché correspondant ainsi que toute décision concernant ses avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- d'autoriser Madame le maire à signer les décisions d'affermissement des tranches optionnelles lorsqu'elles ont bénéficié des subventions attendues des partenaires financiers,

### **Signature de la convention avec le département du Lot relative à la réalisation du diagnostic archéologique préventif de l'église St Augustin.**

Cette convention permettra des recherches archéologiques des 2 gisants situés dans l'église. Ces recherches se dérouleront entre le 24 août et le 5 septembre 2020.

### **Arrêté de délégation de signature**

Jean-Louis Cabrignac : Urbanisme, Gestion du personnel, élections, marchés publics, arrêté de police, Etat civil.

Pierre Soret : Budget

### **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs.**

Dans chaque commune, il est institué une commission Communale des Impôts Directs composée du Maire et de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Ces membres sont désignés, par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

### **Compte rendu des réunions des diverses commissions.**

- Commission baignade :

La baignade sera interdite pour l'année 2020 suite à de mauvais résultats bactériologiques sur les années précédentes. Un panneau explicatif sera installé aux abords de la plage.

- Commission communication.

La commission a répertoriée les moyens de communication : Le Conseil Municipal, les infos aux habitants et le journal Val Paradis 2 fois/an

Ainsi que la création d'un nouveau logo pour la commune qui , qui sera réalisé par Alix Marchais, fera apparaître :

- Le clocher, la coquille, le Célé en 1 seule couleur : marron

Elaboration d'un set de table pour les Gites. Nous sommes en attente de la création de Damien Cuvillier qui est en charge de nous proposer une maquette.

### **Questions diverses et informations**

Eclairage public : Oubli de l'éclairage du Mas\_ Le remplacement des vitres sera demandé dans un souci d'esthétique et d'éblouissement

Voirie : Point à temps, débroussaillage.

Personnel Technique : Rencontre avec la Mairie de Brengues : Mutualisation des moyens matériels pour harmoniser les moyens : Inventaire des matériels de chaque commune. Mise à plat des fiches des besoins du personnel :

Fiches de poste des agents, Missions, Formations, Equipements de protection individuels, Planning de travail prévisionnel

#### Parking

Le parking dans le village étant trop petit et ne permettant pas l'accès au camping car, nous réfléchissons à un emplacement extérieur au village. Une première réunion avec le CAUE, le Département et le SMBRC a déjà eu lieu afin d'établir différents scénarios. La prochaine réunion est fixée au 10 juillet.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 19h00.

*Le Conseil municipal du 21 juillet fixera les prochaines dates de réunion.*